

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 26 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX



DÉLIBÉRATION : N° 13-2021

OBJET ; Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs, ainsi que la fourniture et la livraison des repas à domicile.

**Le 02 juillet 2021
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mr MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de fourniture et de livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, passé en 2019, prend fin le 31 aout 2021.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics, en marché à groupement de commandes.

Le règlement de consultation prévoyait :

Pour la restauration scolaire :

- une offre de base : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine
- une option : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine.

Pour les repas à domicile :

- une offre de base : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine
- une option : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes s'est réunie le 20 mai 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux sociétés ont répondu :

COMPASS

ANSAMBLE

Il a été demandé par la suite aux 2 candidats des précisions sur leurs offres

Au vu des offres et au regard des éléments de pondération de la valeur prix et de la valeur technique, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juin pour analyser les offres, propose de retenir la société ANSAMBLE avec l'offre de base comprenant un élément issu de l'agriculture biologique par jour et un repas issu de l'agriculture biologique par semaine pour la restauration scolaire et 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine pour les repas à domicile, sous réserve de la fourniture des justificatifs de sa situation sociale et fiscale.

Le classement des offres selon les critères du règlement de consultation donne le résultat ci-dessous :

Ansamble – offre de base	100.00 %
Ansamble - option	95.10 %
Compass – Offre de base	89.11 %
Compass - Option	84.76 %

Le récapitulatif des prix unitaires TTC de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir est dans le tableau suivant :

Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Péri Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Extra Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Portage de repas	
Repas	4,61 €

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

